

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02042

Numéro SIREN : 493 022 925

Nom ou dénomination : MAGDELEINE

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2024 sous le numéro de dépôt 1258

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	991 780	530	991 250	991 250
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	182 469	81 875	100 593	60 738
	Autres immobilisations corporelles				20 833
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	731 950		731 950	661 150
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	4 345		4 345	4 294
	TOTAL (II)	1 910 543	82 406	1 828 138	1 738 265
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	180 795		180 795	138 235
	Autres créances	150 697		150 697	146 726
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 126 223	26 894	3 099 329	2 992 656
	DISPONIBILITES	3 346 709		3 346 709	2 122 462
	Charges constatées d'avance	17 281		17 281	14 469
	TOTAL (III)	6 821 705	26 894	6 794 811	5 414 548
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		8 732 248	109 299	8 622 949	7 152 813
(1) dont droit au bail				4 345	4 294
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

CERTIFIÉ CONFORME LE
PRÉSIDENT

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 216 800	1 216 800
	RESERVES		
	Réserve légale	121 680	108 160
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 010 615	586 827
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 134 386	578 808
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	3 483 481	2 490 595
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	487 225	491 034
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 959 033	3 394 257
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 894	43 941
	Dettes fiscales et sociales	61 176	104 553
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	300	300
	Autres dettes	570 840	628 134
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	5 139 468	4 662 219
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 622 949	7 152 813
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 134 385,81	578 807,83
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		4 678 914	4 193 520
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		146	181
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	26 522		26 522	14 362
	Montant net du chiffre d'affaires	26 522		26 522	14 362
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 565	4 219
	Autres produits			1 140 063	823 563
	Total des produits d'exploitation (1)			1 172 150	842 144
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			433 815	333 832
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 990	14 540
	Salaires et traitements			175 129	182 666
	Charges sociales du personnel			64 805	98 325
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			21 872	21 556
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			6 782	913
	Total des charges d'exploitation (2)			707 394	651 833
RESULTAT D'EXPLOITATION				464 756	190 311

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		464 756	190 311
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	754 700	451 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	38 077	13 741
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 928	2 385
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	23 356	30 384
Total des produits financiers		819 061	497 510
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	26 894	2 928
	Intérêts et charges assimilées (4)	6 837	3 540
	Différences négatives de change	13	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 623	
Total des charges financières		37 366	6 469
RESULTAT FINANCIER		781 695	491 042
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 246 451	681 352
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		768
	Sur opérations en capital	600	22 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		600	22 768
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	518	561
	Sur opérations en capital		23 426
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		518	23 986
RESULTAT EXCEPTIONNEL		82	(1 218)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		112 147	101 326
TOTAL DES PRODUITS		1 991 811	1 362 422
TOTAL DES CHARGES		857 425	783 614
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 134 386	578 808

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 622 949 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 991 811 euros** et un total **charges de 857 425 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 1 134 386 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs de l'exercice :

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde, s'est déclarée en 2020. En France, les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été prises courant mars 2020, l'état d'urgence sanitaire étant entré en vigueur le 24 mars 2020.

Durant l'exercice, l'entreprise a dû s'adapter aux contraintes imposées par le confinement et le couvre-feu.

La société a mis en œuvre les principales actions suivantes, destinées à assurer la continuité de ses activités :

Recours au télétravail, évolutions informatiques, accélération de la digitalisation des process....

La société n'a pas eu recours au PGE.

Les principales incidences de cette crise sur l'activité de l'entreprise sont difficilement quantifiables.

Compte tenu de l'ensemble de ces mesures, la société a pu poursuivre son activité sans remettre en cause sa continuité d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

MAGDELEINE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 216 800 euros
Siège social : 25, av anciens Combattants
d'Afrique du Nord, 13700 MARIGNANE
493 022 925 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 1 134 387,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 134 387,00 euros
A titre de dividendes	142 000,00 euros
Soit 2,10 euros par action	

L'Assemblée Générale décide expressément, et avec l'assentiment de tous les associés, de répartir cette distribution de dividendes comme suit :

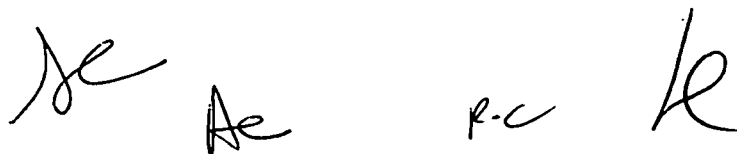
A Monsieur Albert CORSO	7 100 €
A Madame Sandrine CORSO	35 500 €
A Monsieur Laurent CORSO	63 900 €
A Monsieur Roland CORSO	35 500 €

Le solde, en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi après affectation à 2 003 002 euros.

Il est précisé que :

-
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 134 900,00 euros,
 - le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 7 100,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social d'ici au 31 août 2023.



L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 130 000 euros
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 123 500 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 6 500 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
135 000,00 euros, soit 2,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 128 250,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 6 750,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
141 500,00 euros, soit 2,09 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 134 425,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 7 075,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Laurent CORSO

